



BPJEPS AAN DOSSIER D'INFORMATIONS

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation sont de **former** et **accompagner** le stagiaire dans la mise en œuvre de son **projet professionnel**.

Ils sont également de permettre aux stagiaires de **développer** des compétences pour :

- **Concevoir un projet de promotion pour sa structure.**
- **Conduire des actions** à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme et de bien-être, d'enseignements des nages codifiées.
- **Organiser la sécurité des activités aquatiques.**
- **Assurer la sécurité d'un lieu de pratique.**
- **Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge.**
- **Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau.**
- **Gérer un poste de secours.**
- **Participer au fonctionnement de la structure.**

DURÉE DE FORMATION

Le nombre d'heures est de **658 en organisme de formation** et de **565 en stage**. En cas de suivi de la formation via un contrat d'apprentissage un contrat de 19 mois vous sera proposé.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- **Les UC1 et UC2** – « un projet d'animation » sont évaluées par une commission composée de deux professionnels.
- **L'UC3** – « une séance d'apprentissage de la natation en milieu scolaire » est évaluée par une commission d'évaluation de 2 personnes composée du tuteur et d'un professionnel.
- **L'UC4** – « sécurité, hygiène, technique de nage » est évaluée par une commission composée de 2 membres de l'organisme de formation.

ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux **personnes en situation de handicap**. Les **tests d'entrée en formation**, le **cursus de formation** et les **épreuves d'évaluation certificative** peuvent être **aménagés** par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts de France.

**Voir fiche procédure « demande d'aménagements des personnes en situation de handicap »*

LIEUX DE FORMATION

Piscine Mercières de Compiègne
Salle de réunion de la piscine Mercière
Piscine de Nogent sur Oise

CONTENU DE LA FORMATION

- **Nombre d'heures totales : 1223** (dont **658** en centre de formation et **565** dans la structure d'alternance)
- Unités capitalisables à valider au cours de la formation :
 - **UC 1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
 - **UC 2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
 - **UC 3** : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN.
 - **UC 4** : Mobiliser les techniques des AAN pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des AAN.
- **PSE 2** : Premier secours en équipe de niveau 2

ORGANISATION DE LA FORMATION

Un stage sera réalisé sous le tutorat de professionnels, du domaine de l'encadrement sportif **d'un niveau au moins équivalent au BPJEPS, ou d'une expérience professionnelle d'encadrement d'une durée minimale de 3 ans**.

ATTENTION : La structure d'alternance doit respecter les attentes de la formation dans les différents domaines d'action (possibilité d'avoir plusieurs structures, trois au maximum).

MÉTHODES MOBILISÉES

Les méthodes pédagogiques dites « **actives** » sont privilégiées afin de mettre chaque apprenant au cœur de son apprentissage. Mais d'autres méthodes sont employées telles que des travaux individuels ou de groupe, des recherches d'informations, des débats, des exposés interactifs, des démonstrations, des cours pratiques, des études de cas, des cours magistraux, ou encore des mises en situation.

ACCÈS A LA FORMATION

- Nombre de places : **25 stagiaires maximum**.
- Être âgé de 17 ans au moins à la date des épreuves de sélection

PRÉREQUIS :

- Fournir : Le PSE 1 ou équivalent et son éventuelle attestation de formation continue.
- LE BNSSA.
- Le certificat médical type de moins d'un an à la date d'entrée en formation indiquant la non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives. Le candidat devra joindre les attestations et justificatifs dans son dossier d'inscription.

SÉLECTION

Les tests d'exigences préalables (TEP) :

- Transmettre une attestation de réussite de 400m en moins de 7'40s.

Les tests de sélection en cas de nombre de candidats supérieur à 25 :

- Ils comprennent des épreuves écrites (QCM & QROC).
- Un entretien oral de motivation.
- Une épreuve technique 100 mètres 4 nages.

DÉLAI D'ACCÈS

Le candidat doit retourner son dossier d'inscription complet, au moins 1 mois avant le début de formation

COÛT DE LA FORMATION

Frais pédagogique :

- **Possibilité de prise en charge du coût de la formation via l'apprentissage** : se rapprocher de l'organisme de formation.
- Financement personnel : **10,5€/heure** soit **6909€** l'année
- **Possibilité de prise en charge du coût de la formation** (se rapprocher de l'organisme)

Poursuite d'études

Le diplôme BPJEPS ouvre donc des portes qu'elles soient sur le marché du travail ou sur la poursuite d'études.

Après un BPJEPS il existe des formations à suivre :

- Préparer le **concours de la fonction public hospitalière** (pour devenir animateur).
- Préparer le **concours de la fonction publique territoriale** (devenir animateur territorial ou éducateur territorial des activités physiques et sportives)
- Préparer un **DEJEPS**

Après votre BPJEPS, vous pourrez donc continuer vos études ou vous lancer dans la vie active !
A vous de voir !

TESTS DE POSITIONNEMENT

Objectif :

- Proposer un parcours individualisé de formation incluant des **propositions d'allègements** ou de **renforcement de séquences de formation**.
- Si le candidat devait être allégé de séquences de formation, il devra toutefois se présenter aux épreuves certificatives.

Modalités :

- Après son inscription, le candidat recevra un **dossier de positionnement** dans lequel il sera invité à **situer ses connaissances voire compétences** à partir de son **parcours professionnel** et de ses **expériences**. L'ensemble des informations demandées dans le dossier servira de base pour les entretiens.
- Epreuve 1 – Connaissance du public (UC4) :
 - QCM portant sur les connaissances en sciences humaines et sur la connaissance du public.
- Epreuve 2 – Conception et coordination de projet (UC 1 et 2) :
 - Un exposé+ entretien (30 minutes maximum)
 - Le candidat devra être en mesure de présenter au jury ses différentes expériences en conception et coordination de projet, et mettre en avant les compétences acquises. Le candidat pourra utiliser un support de présentation informatique.
- Epreuve 3 – Animation sportive (UC 3) : exposé + entretien (30 minutes maximum)
 - Le candidat devra exposer au jury ses connaissances et compétences acquises en enseignement, en entraînement ou autre.
 - Le positionnement se terminera par un entretien individuel avec l'équipe pédagogique pour faire le point sur les différentes épreuves et contractualiser le « parcours individuel de formation » du candidat.

La signature du document de synthèse du positionnement contractualisera le parcours de formation entre le stagiaire et l'organisme de formation.

CONTACT

Secrétariat –

Téléphone : 09 51 73 75 55

Mail : secretariat.forme@gmail.com

Responsable pédagogique – Adrien GUEGUEN

Téléphone : 06 81 55 90 11

Mail : forme.adrien.gueguen@gmail.com

Association FORME –

Adresse postale : 54 Avenue de Flandre, 60190 Estrées-Saint-Denis
Site internet : <https://associationforme-bpjeeps-oise.fr>